



Association Nationale de l'Anglo-Arabe

Règlement concours national ANAA Poulinières suitées à orientation sport 2012 (règlement juin 2012-suite au règlement général IFCE)

I- Organisation :

L'ANAA organise, avec la participation des Haras Nationaux, un concours d'élevage de poulinières suitées en coordination avec des associations locales ou régionales agréées par la race et les Haras Nationaux.

Le concours national aura lieu lors de la Grande Semaine de Pompadour du 12 au 16 Septembre 2012.

Renseignements :
ANAA
Centre de Valorisation
64520 SAMES
06 89 38 94 87 / 06 32 80 14 26

II- Conditions d'admission au concours :

L'accès au concours que l'ANAA organise est réservé aux sujets inscrits au Programme d'Elevage de la race.

Peuvent participer au concours local, régional et national, les juments AA, AC et AACR suitées d'un AA, d'un AC ou d'un DSAA, **sans limite d'âge**, inscrites au Programme d'Elevage AA ~~et saillies en 2012 pour produire dans une race de chevaux de sport Français.~~

~~Toute jument suitée d'un AA, AC ou DSAA, ou âgée plus de 18 ans, pourra être présentée au niveau local en vue de qualifier le foal au concours national.~~

Le propriétaire ou son représentant, devra tenir à disposition de l'organisateur le document d'identification (Livret SIRE) dûment validé, à jour de l'identification (puce électronique) et vaccinations obligatoires selon la législation en vigueur.

Pour participer au concours national, les poulinières devront préalablement être qualifiées à un concours régional, ou à un concours local assimilé régional, ou pour les juments « hors berceau » lors d'un rassemblement spécifique agréé par l'ANAA.

La barre de qualification a été fixée à partir de la note de 6.50/10.

Tout cheval ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 6,50/10, à un des concours de sélection cités précédemment, est automatiquement qualifié au concours national, dans la mesure des places disponibles.

III- Engagements :

Pour les niveaux local et régional, l'engagement sera effectué 15 jours impérativement avant la date du concours :



Association Nationale de l'Anglo-Arabe

Soit auprès de l'association organisatrice
Soit auprès du Haras National dont dépend l'éleveur,
(La fiche d'engagement peut être téléchargée sur le site des Haras Nationaux)
Soit sur le site www.francechevaldesport.fr.

Pour les rassemblements spécifiques (chevaux nés hors berceau), le bulletin d'engagement sera à demander auprès de l'organisateur et au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation.

Pour le concours national, l'engagement se fera auprès de l'ANAA avant le 25 Août 2012, par courrier accompagné du chèque d'engagement de 50 € à l'ordre de l'ANAA. Toute inscription incomplète ou arrivant après la date de clôture (cachet de la poste faisant foi) ne pourra être prise en compte.

IV- Déroulement des épreuves :

a- Jury du concours national

La désignation du jury est de la responsabilité de l'organisateur pour les concours locaux et régionaux et de l'ANAA pour le concours national.. Un représentant des Haras Nationaux devra être présent dans chacun des jurys.

Le jury note les deux sections séparément (section AA - Section AACR) et classe les poulinières suitées en fonction de leurs notes et de leur section. Les membres du jury et leurs apparentés ne peuvent pas présenter d'animaux dans les épreuves où ils officient.

b- Epreuves :

Les poulinières suitées seront présentées en trois sections :

- Section AA et AC suitées AA et AC
- Section AA et AC suitées DSAA
- Section AACR ou répondant à la définition de l' AACR suitées AA et AC et DSAA

dans l'ordre d'âge des poulains : du plus jeune au plus âgé.

Les poulinières suitées seront vues au modèle de profil, de dos et de face , puis au pas et au trot.

Les poulains devront être tenus en longe en dehors de la présentation.

Une remise de prix sera faite à l'issue de l'épreuve.

Dans les concours locaux, une 4^{ème} section regroupera toutes les juments autres qu'AA, AC ou AACR suitées d'un AA, AC ou DSAA.

c- Notation :

La note globale est répartie comme suit :

- 40% modèle
- 30% allures

La note du poulain comptera pour 30% de la note finale de la poulinière.

Un protocole de notation sera remis à chaque propriétaire.

d- Dotations :



Association Nationale de l'Anglo-Arabe

Les primes seront versées sur subvention des Haras Nationaux.

Des « surprimes » peuvent être attribuées par les associations locales ou régionales aux éleveurs adhérents de ladite association.

Des « surprimes » peuvent être attribuées au niveau national par l'ANAA aux éleveurs adhérents à l'Association. La répartition de ces primes se fera selon la formule « 1 prime pour 3 chevaux ».

V- Conditions spécifiques :

Tous les chevaux devront être en règle vis-à-vis des normes sanitaires en vigueur, être à jour de leurs vaccinations contre la grippe équine et accompagnés de leur document d'accompagnement dûment validé.

Les chevaux seront toilettés et présentés par des personnes en tenue d'équitation ou chemise blanche et pantalon sombre.

Les participants doivent veiller à ce que leurs assurances personnelles soient en cours de validité. Les chevaux et le matériel des concurrents restent sous leur garde et leur responsabilité pendant toute la durée de la manifestation.

L'organisateur et le président du jury se réservent le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications rendues nécessaires pour la bonne organisation et le bon déroulement du concours du fait de circonstances imprévues.

Le non respect de ces conditions peut entraîner l'exclusion du participant par le Président de Jury.



Association Nationale de l'Anglo-Arabe

REGLEMENT POULINIERS SUITEES